



Journée internationale de l'avocat en danger de 2023

Le Barreau indépendant d'Afghanistan relance ses activités en exil depuis Bruxelles

Après la chute dramatique de Kaboul et la rapide prise de pouvoir des Talibans le 15 août 2021, les membres dirigeants et les avocats de l'AIBA ont annoncé leur engagement à poursuivre leurs activités et à rouvrir l'AIBA en tant qu'organisation en exil à Bruxelles. La réouverture de l'AIBA en exil est un moyen de préserver l'identité de l'AIBA et de ses membres, tout en offrant des services aux avocats, en particulier aux avocates, avec le soutien et la coopération des partenaires internationaux.



Dans ce contexte, à l'occasion de la treizième édition de la Journée internationale de l'avocat en danger, axée cette année sur la situation en Afghanistan, le CCBE organise une conférence de presse le **24 janvier** à **10 heures CET**, en coopération avec l'AIBA, l'Association internationale du barreau (IBA) et l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.

[Voir l'invitation](#)



L'objectif de cette conférence de presse est d'annoncer officiellement la réouverture de l'AIBA en tant qu'organisation en exil à Bruxelles et de donner plus d'informations sur ses activités futures. Ce sera également l'occasion de faire le point sur la situation judiciaire actuelle en Afghanistan.

[Voir le programme en annexe](#)

Pourquoi rouvrir l'AIBA en exil ?

Les événements récents en Afghanistan ont anéanti du jour au lendemain de tous les progrès réalisés au cours des vingt dernières années par l'AIBA et ses membres. Dès lors, par l'intermédiaire de sa réouverture en exil, l'AIBA vise à réaliser les missions suivantes :

- + préserver les valeurs du barreau en tant qu'institution indépendante ainsi que l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- + continuer à promouvoir l'état de droit, la protection des droits fondamentaux et la prévention des violations des droits humains ;
- + servir de tribune et de voix à ses membres en tant que force de coordination pour la cohésion des avocats, notamment en offrant des services à ses membres au sein et à l'extérieur du pays ;
- + s'efforcer d'assurer la sécurité de ses membres, notamment en tant que point de convergence des efforts internationaux pour soutenir les avocats dont la vie est en danger en Afghanistan ;
- + informer la communauté internationale de la situation en Afghanistan, notamment en ce qui concerne la situation du système judiciaire, l'état de droit et les droits humains.

Comment joindre l'AIBA ?

Le siège de l'AIBA en exil sera situé à Bruxelles et sera hébergé par l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles. Il pourrait ultérieurement ouvrir des bureaux secondaires dans d'autres pays si nécessaire. La direction de l'AIBA en exil, avec la coopération de l'IBA, travaille à la création d'un nouveau site Internet où seront disponibles des informations sur les activités de l'AIBA en exil et comment joindre l'AIBA à l'avenir.

Vous trouverez davantage d'informations sur l'AIBA, le soutien qu'il a reçu de la communauté internationale et la situation en Afghanistan en annexe ci-dessous, ainsi que dans le rapport publié à l'occasion de la Journée internationale de l'avocat en danger de 2023. [Lire le rapport](#)



Les personnes souhaitant assister à la conférence de presse du mardi 24 janvier 2023 à 10 heures CET sont invitées à s'inscrire sur event@ccbe.eu et à indiquer si elles souhaitent participer en personne ou la suivre de manière passive en ligne.

Programme de la conférence de presse

- 9 h 45 • Accueil des participants
- 10 h • Ouverture de la conférence de presse
- Intervenants**
- Panagiotis Perakis**
Président du Conseil des barreaux européens (CCBE)
- Ruhullah Qarizada**
Président du Barreau indépendant d'Afghanistan (AIBA)
- Claudio Visco**
Vice-président de l'Association internationale du barreau (IBA)
- Emmanuel Plasschaert**
Bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles
- 10 h 40 • Séance de questions-réponses
- 11 h • Pause-café
- 11 h 30 • Clôture de la conférence de presse



Date et heure

24 JANVIER 2023
10 h 00 - 11 h 30



Lieu

Press Club Brussels
Europe
Rue Froissart 95
1040 Brussels



Participation

RSVP avant
le 23 janvier 2023
Veuillez indiquer si vous participez
en personne ou en ligne.



Contact

Karine Métayer
Cheffe de la communication
+32 (0)2 234 65 10
event@ccbe.eu

Annexe 2 :

Histoire brève de l'AIBA

Le Barreau indépendant d'Afghanistan (AIBA) a été officiellement créé par la loi sur les avocats de juillet 2008. L'AIBA est unique par rapport à toutes les autres barreaux indépendants étant donné que sa constitution précise qu'un nombre minimal de femmes doit siéger au conseil d'administration. C'est-à-dire qu'au moins trois femmes doivent faire partie des quinze membres du conseil. Depuis 2008, l'AIBA s'est principalement concentré sur l'augmentation du nombre d'avocats de la défense inscrits afin de permettre aux Afghans de faire valoir leurs droits et d'offrir une assistance juridique, y compris un travail *pro bono*, aux femmes, aux enfants et aux hommes. L'AIBA continue de se développer et de prospérer grâce à l'aide de donateurs internationaux. L'AIBA compte environ 5 000 membres, dont 25 % de femmes. L'AIBA s'attend depuis 2021 à compter plus de 6 000 membres, et à ce que la demande de ses membres de formations juridiques continues de qualité augmente également.

Le siège de l'AIBA était situé à Kaboul et disposait de cinq bureaux régionaux dans les capitales des provinces de Balkh, Hérat, Kandahar, Kunduz et Nangarhar afin de renforcer le secteur de l'aide juridique dans ces régions.

Les principales missions de l'AIBA comprennent la protection de l'état de droit et des droits humains grâce au maintien d'un système judiciaire juste et transparent. Pour atteindre cet objectif, l'AIBA propose notamment à ses membres des programmes de formation visant à améliorer la compétence et l'efficacité dans la pratique du droit, tout en s'efforçant de respecter des normes de déontologie élevées. L'AIBA informe également le public des droits juridiques fondamentaux et des procédures judiciaires officielles et fournit une aide juridique à ceux qui en ont besoin.

La prise de contrôle de l'AIBA par les Talibans

La chute dramatique de Kaboul et la prise de pouvoir rapide des Talibans le 15 août 2021 ont tout arrêté, y compris les travaux de l'AIBA.

Le 22 novembre 2021, le Ministère de la Justice des Talibans a publié un décret privant l'AIBA de son indépendance, y compris de son autorité visant à autoriser les avocats à exercer. Ils sont allés jusqu'à intégrer l'AIBA au sein du ministère. Ledit décret précise également que seuls les avocats approuvés par les Talibans seront autorisés à plaider devant les tribunaux et que les avocats doivent être « honnêtes et loyaux envers l'Émirat islamique ».

Un jour après la publication du décret, un groupe de soldats talibans a pris d'assaut les bureaux de l'AIBA à Kaboul en menaçant violemment les employés et les membres du barreau et en leur ordonnant de quitter les lieux. Les Talibans ont également saisi la base de données du barreau qui leur permet d'accéder aux données personnelles et professionnelles de plus de

2 500 avocats ainsi que du personnel de l'AIBA. Ces données comprennent l'identité de chaque personne (y compris le nom des membres de la famille), l'adresse de son domicile, son numéro de téléphone, les dossiers sur lesquelles elle a travaillé et qu'elle a représentés, des informations sur les procureurs et les juges, ainsi que l'affiliation aux organisations gouvernementales et internationales des avocats. Cette base de données offre une véritable possibilité de représailles de la part de condamnés libérés par les Talibans et de la part des Talibans eux-mêmes.

Ils ont également pris le contrôle des comptes bancaires et des fonds de l'AIBA. Les Talibans ont désigné un nouveau président du barreau qui entretient une relation étroite avec leur direction au Ministère de la Justice mais qui n'a aucune expérience pertinente. Depuis lors, les membres de l'AIBA ont fui en craignant pour leur vie et la situation a continué à se détériorer.

Annexe 3 :

À propos de la situation des avocats et du système judiciaire

Après avoir privé l'AIBA de son indépendance, réduit son autorité et l'avoir intégré au Ministère de la Justice, le Ministère de la Justice des Talibans a annoncé que les avocats afghans étaient tenus de renouveler leur autorisation d'exercer selon une nouvelle série de critères élaborés par le Ministère. Selon ces nouvelles exigences, les avocats (hommes) qui souhaitent renouveler leur autorisation d'exercer le droit doivent passer un examen oral. Ledit examen teste essentiellement les connaissances religieuses des avocats, ce qui n'est absolument pas pertinent dans l'exercice effectif du droit.

En ce qui concerne la situation des avocates, les Talibans n'ont pas encore délivré une seule autorisation d'exercer à une quelconque avocate. Comme leurs confrères, les avocates ont également demandé le renouvellement de leur autorisation d'exercer. Cependant, il leur a été dit d'attendre qu'une décision soit prise quant à la possibilité de renouveler

leur autorisation d'exercer ou même quant à la simple possibilité d'exercer.

Les changements récents que les Talibans ont imposés à l'AIBA ont donc eu des répercussions dramatiques sur la profession d'avocat et l'administration de la justice dans le pays. Les avocats n'ont plus l'indépendance dont ils jouissaient sous le gouvernement précédent et ont été tout simplement transformés en agents du régime actuel.

En ce qui concerne le système judiciaire, l'effondrement du gouvernement précédent a mis l'ensemble de l'appareil judiciaire en veille. Un vide est né, où les lois existantes, y compris la Constitution de 2004, ont perdu leurs effets, les Talibans n'ayant pas réussi à établir leur propre système et dirigeant le pays sans lois préexistantes. Dans l'ensemble, concernant le système judiciaire du pays, pratiquement aucune loi n'est appliquée et tout le système est mis en veille.

Soutien international envers l'AIBA

Conseil des barreaux européens (CCBE)

Dans les jours précédant la date prévue de l'évacuation américaine de l'Afghanistan, le CCBE a été immédiatement sollicité afin de jouer un rôle dans l'assistance à ses confrères afghans dont la vie était en danger immédiat.

Par la suite, le CCBE, grâce à des contacts étroits avec ses barreaux membres, a réussi à établir des contacts avec des personnalités juridiques afghanes importantes, dont le président de l'AIBA.

À partir de ce moment, le CCBE a continué à suivre de près la situation en coopération avec ses membres, eux-mêmes en contact étroit avec leurs ministères pour tâcher de trouver une solution concrète pour aider les confrères afghans en danger.

Grâce à ses contacts étroits avec l'AIBA, le CCBE a pu soutenir par une assistance pratique l'établissement de l'AIBA en exil, ce qui a notamment conduit à cette

initiative d'organiser une conférence de presse à l'occasion de la Journée internationale de l'avocat en danger pour annoncer officiellement sa réouverture qui permettra de faire la lumière sur ses activités futures de soutien envers ses membres, tant en exil qu'en Afghanistan.

En outre, le CCBE a pu soutenir l'AIBA en publiant des lettres et des déclarations mettant en lumière la situation de ses confrères afghans. Le CCBE a également fait bénéficier l'AIBA de son réseau et établi des contacts avec des acteurs clés aux niveaux européen et international, notamment le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, le Service européen pour l'action extérieure et le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats.



Davantage d'informations sur les initiatives prises par le CCBE et ses membres en réaction à la situation en Afghanistan sont disponibles ici.

Annexe 4 :

L'Association internationale du barreau (IBA)

L'IBA est fière d'avoir été l'un des principaux moteurs de la création d'un barreau en exil, ainsi que de l'AIBA originale, qu'elle a soutenue pendant plus de dix ans. Tragiquement, la prise de contrôle soudaine et sauvage de l'Afghanistan par les Talibans en 2021 a été un désastre pour les droits humains et l'état de droit dans ce pays. Elle a également entraîné des menaces directes contre la vie de ceux qui luttent pour l'indépendance de la profession d'avocat, notamment les avocats, les juges et les employés du barreau. Grâce à d'immenses efforts, l'IBA a pu contribuer à l'évacuation et à la réinstallation d'un grand nombre des personnes les plus menacées par les représailles des Talibans. Même face à une telle brutalité et à de tels bouleversements, il est clair que l'esprit de l'AIBA ne sera pas facilement écrasé.

L'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

À la suite de la décision de l'AIBA de s'organiser et d'établir une présence internationale à Bruxelles, son président, Ruhullah Qazirada, accompagné d'un conseiller, Rafi Nadiri, ont été reçus le 30 septembre 2022 par le bâtonnier de Bruxelles, accompagné des bâtonniers George-Albert Dal, ancien président du CCBE, Yves Oschinsky, président de l'Institut des droits de l'homme, Jean-Marc Picard, président de la commission de droit des étrangers de l'OBFG, Geoffroy Cruysmans, chef du cabinet du bâtonnier, et Corinne Delgouffre, membre de ce cabinet et chargée des missions de solidarité (voir la photo en bas à droite).

La situation de l'AIBA depuis août 2021 a été décrite, ainsi que les objectifs poursuivis par ses représentants, qui peuvent être résumés de la manière suivante : coordonner les activités des membres du barreau au sein et à l'extérieur du pays, leur fournir de l'aide et des ressources, travailler au rétablissement du respect des droits fondamentaux et de l'état de droit et prévenir les violations des droits humains,

De cette observation est née l'idée de rouvrir l'AIBA en exil, un projet que l'IBA a pu planifier, initier et soutenir par l'intermédiaire d'une assistance pratique et technique continue, notamment par la création d'un nouveau site web du barreau, conçu pour agir comme une plateforme mondiale pour ses membres et un lieu de rencontre virtuel pour tous les membres de la communauté juridique afghane déplacés de leur pays d'origine. L'IBA reconnaît par ailleurs le rôle vital de la coopération dans ces efforts et du travail avec ses partenaires internationaux, tels que le CCBE, pour faire du nouveau barreau en exil un succès. L'IBA est donc satisfaite d'être représentée à l'annonce des bureaux permanents prévus pour le barreau et se réjouit de continuer à travailler ensemble pour le bien de tous ceux qui espèrent un jour restaurer l'état de droit en Afghanistan.

essayer d'améliorer la sécurité des avocats et servir de tribune et de voix aux avocats afghans en exil.

Les statuts de l' AISBL (association internationale sans but lucratif) sont en cours de rédaction et des démarches sont entreprises pour déterminer l'emplacement du siège de l' AISBL à Bruxelles.

L'aide de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles a été sollicitée, notamment pour aider à la création d'une AISBL dont les statuts s'inspireront des buts poursuivis, et pour mettre à disposition des locaux capables d'accueillir deux membres du personnel permanents et permettant la tenue de réunions.

L'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles mettra à disposition des bureaux équipés des moyens de communication nécessaires ainsi que des salles de réunion.

